

Loi sur les Indiens

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) a probablement décrit de façon plus colorée exactement ce qui s'est passé dans le cas du projet de loi C-31. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'elle avait à dire. Elle a précisé qu'elle avait parcouru le pays avec le groupe de travail sur l'égalité, qu'elle avait écouté les groupes de femmes et qu'elle avait jugé que cette mesure était inacceptable pour la plupart des femmes. Ce que je tiens à dire, c'est que le projet de loi C-31 ne touche pas simplement les femmes. Il est vrai qu'elles ont été victimes de discrimination dans le passé en vertu de la Loi sur les Indiens. Il s'agit d'une loi du gouvernement fédéral qui n'a pas été imposée par les Indiens eux-mêmes. C'est ce qui importe. Nos prédécesseurs à la Chambre des communes ont adopté une Loi sur les Indiens qui était discriminatoire à l'égard de ces femmes. Il me répugne de penser que mes collègues d'il y a 30 ou 40 ans aient jugé que c'était là la mesure à prendre. Les femmes étaient, sans aucun doute, victimes de discrimination. Cependant, les Indiens ont mis sur pied un régime collectif de gouvernement. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, nous leur disons maintenant que nous ne leur faisons pas suffisamment confiance pour les laisser administrer leurs propres affaires, et que par conséquent, nous leur imposerons l'appartenance de ces femmes aux bandes. Nous leur précisons que nous allons redresser les torts qui ont été causés, nous le savons, aux femmes indiennes, mais que nous n'allons pas les dédommager. Nous allons leur imposer ces gens et ce sont eux qui devront les dédommager. C'est ce que nous faisons.

Nous devons comprendre ce qui est en jeu ici et ce qui se passerait si l'amendement de la députée était accepté. En vertu du projet de loi sous sa forme actuelle, certaines personnes influenceraient les électeurs, et ces derniers, qui habitent normalement sur le territoire de la bande, détermineraient les règles d'appartenance. Je ne vois absolument rien de mal là-dedans. Si nous acceptions ce que proposent nos vis-à-vis, que se passerait-il dans les petites bandes où les Indiens revenant à la réserve seraient plus nombreux que ceux qui y vivent déjà? Les gens habitant en dehors des réserves pourraient, dans les faits, déterminer qui a le droit de vivre dans la réserve, au sein de la collectivité. Il est insensé que des gens vivant à Ottawa, à Montréal, et qui sont peut-être voisins de la députée de Mount Royal, ou aux États-Unis, aient leur mot à dire dans l'établissement du code d'appartenance à une collectivité dans le nord de l'Alberta, de la Saskatchewan ou de l'Ontario. Cela n'a absolument aucun sens.

Il n'y a aucune protection pour ceux qui appartiennent à la bande depuis longtemps. Que fait-on des membres de la bande qui, pendant des années, ont été victimes de discrimination, qui ne pouvaient voter ou qui se voyaient refuser de faire des choses qui pour nous vont de soi? Et ceux qui, vivant dans les réserves, devaient s'adresser à un agent blanc du gouvernement, peut-être de Mount Royal, d'Edmonton ou de Calgary pour obtenir la permission de quitter la réserve, afin de se rendre à St. Paul pour faire des emplettes et attendre que l'agent en question leur donne son accord et leur remette un laissez-passer? C'est là le genre de règles auxquelles ont dû obéir les Indiens. Ils ont élaboré leur propre régime de gouvernement. Nous leur disons maintenant que nous ne leur accorderons aucune protection et que nous laisserons des gens qui n'ont aucun lien avec la bande ou leur régime de gouvernement déterminer les codes d'appartenance.

En Alberta, habitent des colonies de Métis, notamment celle de Métis Kikino. Certains y ont vécu toute leur vie, y sont nés, y ont fait de l'élevage, de la culture et le reste, et vivent maintenant dans cette colonie de Métis. Si nous décidons que ces Métis doivent être classés comme des Indiens, ils vont être chassés de la colonie, car les membres de la colonie ont décidé que les Indiens visés par les traités ne peuvent vivre dans la colonie.

• (1140)

Nous avons pris des décisions terribles ici sans vraiment nous y attarder, car nous adoptons ce projet de loi à la hâte. En vertu du projet de loi sous sa forme actuelle, les électeurs doivent être au moins des résidents de la réserve. L'amendement que la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) propose, permettrait à n'importe qui, ayant un lien ou pas avec la réserve, de voter au sujet des règles d'appartenance. Ceux qui ont toujours été membres de la bande perdraient tout pouvoir au profit des nouveaux membres. Cela pourrait avoir un effet catastrophique sur les bandes. Selon moi, cela va à l'encontre de la question fondamentale, à savoir le pouvoir de décision des membres de la bande. Ainsi, le projet de loi dans son ensemble nie cela, et il en va de même, manifestement, de l'amendement de la députée.

Je crois avoir dit ce que j'avais à dire, monsieur le Président, mais je voulais formuler ces observations. Le problème fondamental réside dans le fait que, avec pourtant les meilleures intentions du monde puisque nous avons dit vouloir prendre des mesures pour redresser les torts causés aux femmes, on a hélas fait de cette question un problème féminin. A mon avis, la députée de Mount Royal a probablement décidé de participer au débat parce qu'elle considère que c'est un problème féminin. Quant à moi, c'est de la discrimination envers les femmes, une injustice, mais c'est essentiellement un problème indien, non pas un problème féminin.

Allons-nous vraiment laisser les Indiens établir leur propre régime de gouvernement, comme nous ne cessons de le répéter à la Chambre des communes, et quand? Dans six mois ou un an, allons-nous prétexter qu'il faut encore modifier la Loi sur les Indiens avant de leur laisser assumer leurs responsabilités? Allons-nous prétendre que nous ne savions pas qu'ils étaient si nombreux à vouloir redevenir Indiens, qu'il faudra augmenter le nombre de fonctionnaires au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour s'occuper de tous les nouveaux Indiens que nous aurons créés? Voilà sur quoi pivote le débat à la Chambre.

Quand allons-nous admettre que la situation a duré assez longtemps et que ces gens-là sont de véritables Canadiens ayant les mêmes droits que vous et moi? Ils ne devraient pas être forcés de présenter des résolutions de conseils de bandes pour prendre une décision dans leurs réserves, comme bâtir une école ou installer des toilettes au centre communautaire. Voilà essentiellement de quoi il s'agit: d'un problème indien, mais nous l'avons oublié parce que nous avons laissé les groupes féministes d'un bout à l'autre du Canada nous convaincre que c'est leur problème. Je regrette que la députée de Mount Royal se soit ainsi fourvoyée.

M. le vice-président: La députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) soulève la question de privilège.